

NOYER... LE POISSON !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

MédiaChartres récidive ses enquêtes, sur les nombreuses filiales, de la ville de Chartres et de son Agglomération.

Chartres/Agglo et le secret de la [pierre philosophale](#)



Extrait :

Orientations budgétaires : Chartres Métropole prévoit d'investir 169 millions d'euros entre 2026 et 2028

Le conseil communautaire de Chartres Métropole s'est réuni jeudi 21 novembre 2025 dans la soirée pour débattre entre autres des orientations budgétaires. 169 millions d'euros d'investissement sont prévus sur la période 2026-2028.

Que le maire soit reconduit (ou pas) en mars 2026 dans ses fonctions, il restera, **président de l'Agglomération**, entouré de ses fidèles « **disciples** », et pourra préserver « **les bijoux de la couronne** » !

Pour commencer, vidéo du dernier *conseil communautaire*, en date du : 20/11/2025

Durée : 2 heures et 52 minutes,



<https://www.youtube.com/watch?v=AQR0cLHzVdo>



Pour bien comprendre l'intérêt et les enjeux, pour les collectivités locales, de créer une multitude de filiales (SEM/SPL/EPL et autres) [17 à Chartres/Agglo](#), imaginez-vous, un seul poisson dans un bocal... il est parfaitement visible ! mettez à présent ce même poisson dans un étang, et il disparaît instantanément des écrans radars, vous avez maintenant compris la raison du « **pourquoi** » !



Remplacé le poisson par de gros (très gros) volumes de fonds, et la traçabilité devient quasi impossible [...]



Quand est-il à [Chartres/Métropole](#) ? On vous explique.

La diversification et la multiplication des annexes, permet de nombreux avantages, fiscaux et comptables, utilisation de comptes de certaines pour en améliorer d'autres (cavalerie), dispatcher « des rentrées » (...), contrôler toutes les actions et les personnels, éviter les contrôles (fiscaux/Cour des comptes, etc) qui se limite, bien souvent aux « maisons mères » (sans jeu de mot) !

La liste en détail

: <https://www.chartres-metropole.fr/lagglo/les-satellites-de-chartres-metropole>

Et autant de Président/vice-Président, pour les piloter, rémunéré avec... de l'argent Public !

Au tableau « *d'honneur* » : (panel).

Conseil d'Administration

Il est composé de 11 membres dont :

→ 4 représentants de la ville de Chartres



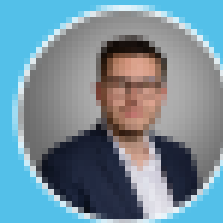
Céline GÉNERON
Administrative



Marie-JEULIE
CHEDEVILLE
Vice-Présidente



Francis HARELLE
Président-directeur
général



Frédéric STANGAERT
Administrateur

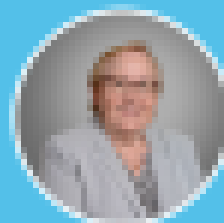
→ 6 représentants de Chartres métropole



Guillaume BONNET
Administrateur



Nadine DOBASSE
Administrateur



Elisabeth FROCHOT
Administrateur



Didier GARNIER
Administrateur



Florent GASTHERE
Administrateur



Guillaume STROTH
Président
Administrateur

→ 1 représentant de l'Assemblée spéciale



Christian PAUL
LOUÏSSE
Administrateur

Et

d'autres

: <https://www.chartres-metropole.fr/conseil-communautaire/les->

[elus?tx_eannuaires_pil%5Baction%5D=list&tx_eannuaires_pil%5Bcontroller%5D=Fiche&cHash=cd1a3f4b9d98b26df194ba15adddea89](#)

Les annexes sont dirigées par des « **fidèles** » du **maire/président d'Agglo**, une même équipe que l'on retrouve dans tous les organigrammes, et qui cumule un nombre infini de status (et de salaires !), en parallèle d'autres fonctions déjà occupé comme : maire, conseiller départemental/régional, conseiller de surveillance, etc, **de véritable, couteau Suisse** !



La big « **Holding** » institutionnel, « **Chartres métropole**« , a développé une batterie de filiales, sous le label du » **C'** « .

Pour en garder la maîtrise par anticipation (en cas de défaite aux élections municipales), les annexes passent toutes, sous le contrôle de **Chartres Métropole**, si ce n'est pas déjà le cas !

Exemples : (X 3)





Chartres
ressources

Les différentes formes juridiques des satellites

Les sociétés publiques locales (SPL)

- sociétés anonymes;
- capital 100 % public détenu par les collectivités locales;
- permettent aux collectivités de piloter des missions d'intérêt général dans des conditions optimales de contrôle et de sécurité juridique;
- relation collectivité/satellite: dispensée de mise en concurrence.

Les sociétés d'économie mixte (SEM)

- sociétés anonymes;
- capital détenu par des collectivités publiques (entre 50 % et 85 %) et des privés (entre 15 % et 50 %);
- elles peuvent agir dans de nombreux domaines d'activité, et pour d'autres commanditaires que leurs actionnaires;
- relation collectivité/satellite: mise en concurrence systématique.

Les sociétés d'économie mixte à opération unique (SEMOP)

- capital mixte modulable (entre 34 et 85 % pour la collectivité et entre 15 % et 66 % pour le ou les autres actionnaires);
- la sélection de l'actionnaire opérateur économique se fait au terme d'une procédure de publicité et de mise en concurrence unique;
- au terme de sa mission et du contrat, la SEMOP est automatiquement dissoute.

Les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)

- établissements publics ayant pour but la gestion d'une activité de service public de nature industrielle et commerciale;
- bénéficie de la personnalité morale;
- possèdent un budget propre alimenté par des ressources propres (redevances, ventes) ou des subventions;
- possèdent des organes directeurs propres soumis au contrôle de l'autorité qui a créé l'établissement.

Les associations:

- cadre qui permet le regroupement de collectivités et services publics pour des activités d'intérêt général;
- contrôle de l'État si financement public;
- contrôle des collectivités quant à l'utilisation des subventions;
- autonomie dans la gestion de ses activités.

Les groupements d'intérêt public (GIP)

- groupement de partenaires publics et privés créé par arrêté préfectoral;
- budget propre alimenté par des ventes de produits et services ou de redevance de ses membres;
- activités possibles dans des domaines à caractère administratif ou industriel et commercial;
- relation partenaire/satellite: membre ou client du groupement;
- relation collectivité/satellite: dispensée de mise en concurrence.

Il est curieux, de constater sur le site Public de la HATVP (voir, en cliquant sur le Nom, ci-dessous).

[ICI Haute Autorité pour la transparence de la vie publique](#)

Que certaines ([déclarations obligatoires](#)) ne sont pas à jour (**dernière déclaration, datant de... 2020 ?**), et que certain adjoint font fluctuer le montant de leur nombreux revenus, à la baisse ou à la hausse (selon l'exigence du moment ?), **exemples** : cliquez (lunette recommandée) [ICI](#) ou encore [ICI](#)

Des déclarations incomplètes, sans mise à jour, avec des chiffres qui peuvent donner le vertige (CQFD).

Réjouissons-nous, car visiblement, nous avons, comme élus-es, de véritables artistes : magiciens/illusionnistes, acrobates,

jongleurs, et certain de dire « *quel cirque* » !



MédiaChartres est dubitatif, sur les méthodes « **d'enfumage** » du peuple des abeilles, par les frôlons Asiatiques et... Chartrains.

** Tous les documents utilisés dans cet article, sont publics.*

Clara Hirsch

L'info en plus, pour une meilleure vision des dépenses de l'argent Public (impôts)



https://france3-regions.franceinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/42-000-euros-par-an-sans-justificatifs-a-chartres-les-enormes-frais-de-representation-de-jean-pierre-gorges-3253891.html#at_medium=5&at_campaign_group=1&at_campaign=centre-val-de-loire&at_offre=4&at_variant=V2&at_send_date=20251123&at_recipient_id=459386-1693003810-0263f21b&at_adid=DM1189460&at_highlight=